



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'EURE

PREFETE DE SEINE-MARITIME

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Déclaration d'intérêt général concernant les aménagements d'hydraulique douce sur les sous-bassins versants du bassin d'alimentation des captages des Varras Moulineaux

Maître d'ouvrage : Syndicat d'eau du Roumois et du Plateau du Neubourg

Le préfet de l'Eure et la préfète de Seine-Maritime, par arrêté interpréfectoral n° DELE/BERPE/18/300, ont prescrit une enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général, au titre du code de l'environnement. Le projet concerne les aménagements d'hydraulique douce sur les sous-bassins versants du bassin d'alimentation des captages des Varras Moulineaux sur le territoire des communes du département de l'Eure : Barneville-sur-Seine, Bosgouet, Bosroumois, Bouquetot, Bourg-Achard, Caumont, Flancourt-Crescy-en-Roumois, Grand-Bourgtheroulde, Honguemare-Guenouville, Les Monts-du-Roumois, Saint-Ouen-de-Thouberville, Saint-Ouen-du-Tilleul, Thenouville, La Trinité-de-Thouberville, et du département de Seine-Maritime : La Londe, Mauny, Moulineaux. Cette enquête se déroulera pendant 19 jours consécutifs, **du lundi 12 mars 2018 au vendredi 30 mars 2018 inclus**.

Monsieur Jean-Louis BAERT, officier de l'armée de terre retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur pour recevoir les observations du public durant les permanences qui se tiendront dans les communes de :

— Bourg-Achard	lundi 12 mars 2018	de 10h00 à 12h00
— Grand-Bourgtheroulde	lundi 12 mars 2018	de 14h00 à 16h00
— Honguemare-Guenouville	mardi 20 mars 2018	de 14h00 à 16h00
— Les Monts-du-Roumois	mardi 20 mars 2018	de 16h45 à 18h45
— La Londe	lundi 26 mars 2018	de 14h00 à 16h00
— Bourg-Achard	vendredi 30 mars 2018	de 15h00 à 17h00

Aux heures et jours habituels d'ouverture des mairies concernées, le public pourra consulter le dossier. Il pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet.

Les observations pourront également être adressées, avant l'expiration du délai de l'enquête, fixée au vendredi 30 mars 2018 à 17h :

- par courrier, au commissaire enquêteur à la mairie de Bourg-Achard, siège de l'enquête,
 - par voie électronique, à l'adresse suivante : monsieurlemaire@mairie-bourgachard.fr (en précisant la mention : « à l'attention du commissaire enquêteur »),
- pour y être annexées au registre.

Le dossier sera disponible sur le site internet de la préfecture de l'Eure: <http://www.eure.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Enquetes-Publiques>. Il pourra également être consulté en versions papier et numérique, aux jours et heures habituels d'ouverture de la préfecture de l'Eure.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la préfecture de l'Eure et aux mairies des communes précitées ainsi que sur le site internet de la préfecture : <http://www.eure.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Enquetes-Publiques>.

Toute information complémentaire concernant le projet pourra être obtenue auprès du syndicat d'eau du Roumois et du plateau du Neubourg 62 voie romaine ZA Thuit Anger 27370 Le Thuit de l'Oison.

Le préfet de l'Eure est en charge de coordonner l'organisation de l'enquête publique. La déclaration d'intérêt général au titre du code de l'environnement sera prise conjointement par le préfet de l'Eure et la préfète de Seine-Maritime, par voie d'arrêté interpréfectoral.

Par ailleurs, les personnes intéressées pourront obtenir communication de ces documents en adressant leur demande à la préfecture de l'Eure – direction des élections, de la légalité et de l'environnement – bureau des élections, de la réglementation et des procédures environnementales - section procédures environnementales, dans les conditions prévues au titre 1er de la loi du 17 juillet 1978.

Pour le préfet et par délégation,
la secrétaire générale de la préfecture

Anne LAPARRE-LACASSAGNE